

**Réponse à la question n° 58
de M. Claudio Rugo (PA)
relative à la possibilité d'instaurer des places attitrées aux séances du Conseil général**

Résumé de la question

Lors de la séance de relevée du Conseil général du 22 février 2022, le Conseiller général Claudio Rugo demandait au Bureau s'il était envisageable d'instaurer des places attitrées aux séances du Conseil général ayant lieu à la Salle des fêtes de Saint-Léonard, de manière à ce que les membres du Conseil général puissent connaître le nom des intervenant-e-s.

Réponse du Bureau du Conseil général

Le Bureau est d'avis qu'il ne vaut pas la peine d'instaurer une telle mesure maintenant, étant donné que le Conseil général regagnera l'Hôtel cantonal vraisemblablement pour sa session parlementaire du mois de septembre. A ce moment-là, les places seront à nouveau attitrées et figureront sur un plan de salle, comme c'était le cas avant les travaux à l'Hôtel cantonal et avant la pandémie de covid-19.